



Règlement intérieur du Vide-Grenier du 15 septembre 2024

Ce vide grenier est organisé par l'Association J'aime les Broses, qui est une association de quartier créée à Crépieux la Pape en 2020 par un groupe de bénévoles.

Lieu

Le vide grenier se déroule au:
Centre aéré des Lônes
Boulevard des Loisirs
69140 Rillieux-la-Pape

Exposants autorisés

Vous devez être un particulier vendant des objets personnels.

Chaque année, vous êtes autorisés à participer à un maximum de 2 vente au déballage (vide-grenier ou brocante).

Heure d'arrivée et stationnement

Vous devez vous installer entre 5h30 et 7h30 maximum.

Vous pouvez rentrer sur le site avec votre véhicule uniquement pour décharger vos objets personnels.

Un café ou un thé vous sera offert au moment de votre installation.

Vous devrez ensuite évacuer votre véhicule du site au plus tard à 7h30 pour le garer sur un parking extérieurs situé à proximité et dédié aux exposants.

Les stands non occupés après 7h30 pourront être redistribués à d'autres exposants.

Coût

Le tarif est à 6 € TTC le mètre linéaire.

Le minimum d'achat est de 2 mètres linéaires, soit 12 € TTC.

Visiteurs

L'entrée des visiteurs est gratuite.

Les visiteurs sont autorisés à rentrer sur le site à partir de 8h00 et jusqu'à 16h30.

Les visiteurs mineurs non accompagnés d'un adulte référent ne sont pas admis.



Paielement de l'inscrtption

Vous devez vous inscrire sur le site de Mybrocante :
<https://www.mybrocante.fr/m/7426>

Le règlement des mètres linéaires se fait :

- par paiement en ligne (CB) directement sur le site de MyBrocante
- par chèque à l'ordre de "Association les Brosses" à condition que celui ci soit reçu le 2 septembre 2024 au plus tard à l'adresse :
Association les Brosses
14 chemin du Vallon
69140 Rillieux la Pape

Un chèque de caution de 50€ vous sera demandé lors de votre installation.

Il ne sera pas encaissé et vous sera rendu à la fin de la journée, à condition que votre emplacement soit rendu propre lors de votre départ.

Registre réglementaire

Pour valider votre inscription, vous devez nous fournir les informations suivantes sur le site MyBrocante:

- Nom et prénom
- Adresse
- Téléphone
- Mail
- copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Ces éléments sont obligatoires pour valider votre inscription

Ils figureront sur un registre réglementaire tenu par l'Association.

Nous nous engageons à ne pas communiquer ces données personnelles en dehors des prérogatives administratives obligatoires.

*Pour toute question, vous pouvez contacter les organisateurs par mail :
videgrenierlesbrosses@gmail.com*

Mise en place de votre stand

Vous devez apporter votre propre matériel pour exposer (table, chaises, parasols, barnums...).

Les parasols doivent être stables face au vent.

Les câbles au sol devront être protégés par des passages de câbles.

Les étals, leurs pieds ainsi que les parasols etc...ne doivent en aucun cas dépasser l'aplomb du marquage au sol.

Des bénévoles en charge de la sécurité passeront à 8h pour une vérification des installations et des passages.



Responsabilités et vol

Vous êtes responsables des objets que vous vendez sur votre stand et du matériel utilisé pour votre installation (parasols, barnums, tables...)

L'Association n'est pas responsable en cas de vol ou de détérioration des objets que vous vendez ou du matériel que vous utilisez pour votre stand.

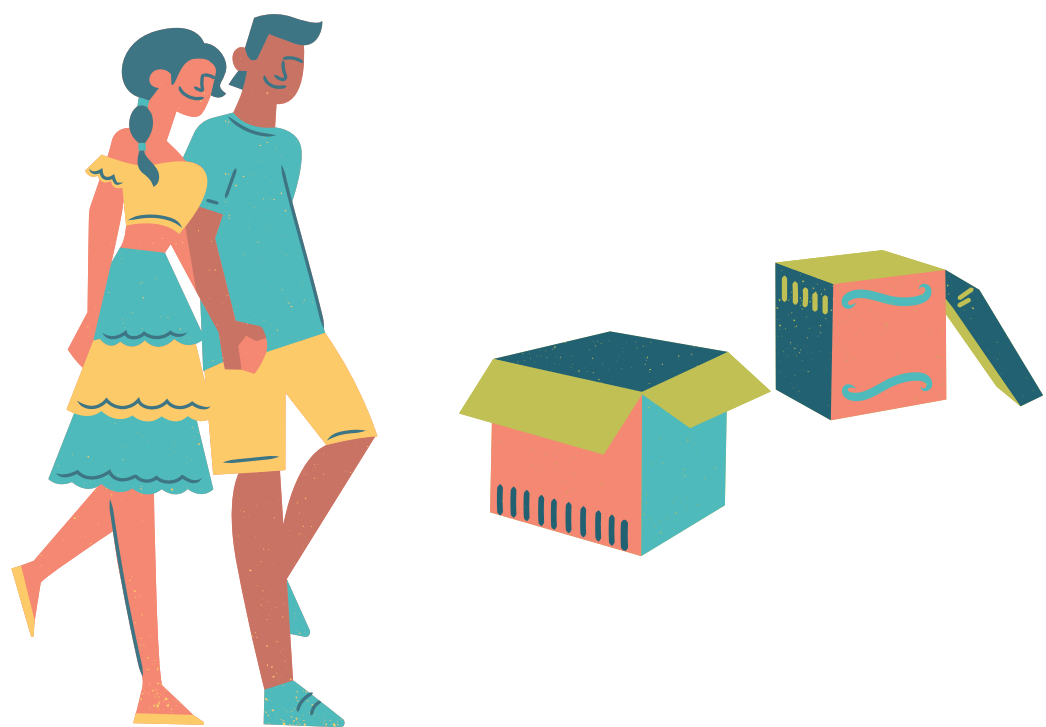
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur.

L'Association n'est pas responsable en cas d'accident sur place, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un enfant.

Vente de boissons et nourriture

La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'Association "J'aime les Broses".





Démontage de votre stand

A partir de 16h30 (fin de la manifestation), vous pourrez quitter votre stand pour charger vos affaires.

Les bénévoles vous guideront pour rentrer votre véhicule sur le site.

Vous êtes autorisés à quitter votre stand pour un "départ à pied" à partir de 15h, c'est à dire sans déplacement de votre véhicule sur le site.

Votre emplacement devra être libéré au maximum à 17h30, dépassé ce délai votre chèque de caution sera encaissé.

Adhésion à ce Règlement

Vous êtes tenus de respecter toutes les consignes figurant dans ce règlement.

En cas de non-respect, et sans préjudice de toutes autres poursuites, l'Association se réserve le droit de fermer votre stand, sans remboursement des frais d'inscription.

Propreté de votre stand lors de votre départ

Vous devez laisser votre emplacement propre à la fin de la journée. Vous n'êtes pas autorisé à laisser vos invendus sur le site.

Un bénévole viendra contrôler le respect de ces règles et vous rendra le cas échéant votre chèque de caution de 50€.

Si vous laissez votre emplacement sale ou avec des invendus, nous encaisserons le chèque de caution et vous serez exclu des futurs vide-greniers organisés par l'Association.

Annulation ou remboursement

Si vous décidez d'annuler votre participation au vide-grenier, nous ne serons pas en mesure d'effectuer un remboursement.

Si pour des raisons sanitaires, météorologiques, ou un cas de force majeure, le vide-grenier ne peut avoir lieu, aucun remboursement de votre inscription ne sera possible.

Pour des motifs dont il est seul à apprécier l'importance, l'Association se réserve le droit d'annuler, de retarder, d'abréger, ou de fermer la manifestation.

Fait à Crépieux-le-Pape, le 5 juillet 2024